

## **COMPTE-RENDU SEANCE DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 : 18 h 30**

**Présents : DEVARISSIAS P – MAZABRAUD E – GOUDIER J.L – GRENIER G – DE MARCHI L – AMRI K – BONNAUD F – BOULESTEIX J.F - MOREAU C – BESSE M – LESAGE M – STADELMANN S – COCO A – LEROY J - TESSIER A**

**Excusés : F BONNAUD – J.F BOULESTEIX**

**Secrétaire de séance : L DE MARCHI**

**1 –** Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 08 octobre 2020.

**2 –** Mutuelle de groupe :

Il a été constaté que la mutuelle mise en place par le conseil départemental est peu avantageuse.

La commune souhaite s'engager dans une démarche utile et solidaire dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins pour tous via la mise en place d'une mutuelle de groupe.

Cette démarche n'engendre aucun coût pour la commune qui ne joue qu'un rôle de facilitateur dans la mise en place de la mutuelle.

Le rôle de la commune se borne au choix de l'organisme. Les adhérents traitent directement avec le partenaire santé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, demande au maire de lancer la prospection auprès de :

- AXA
- GROUPAMA
- INTEGRANCE

Lors de la prochaine réunion du conseil le choix de l'organisme sera fait pour lancement de la procédure.

**3 –** Mise en place d'une réserve d'incendie :

Mr le maire indique qu'il serait opportun de prévoir une réserve incendie en centre bourg de Janailhac. Cet équipement viendrait en complément de la borne incendie déjà installée rue du Général Arbonneau – face à la rue des écoles.

Il fait part au conseil des différents devis en sa possession.

Après délibération, le conseil municipal

DECIDE de la mise en place d'une réserve incendie en centre bourg,

CHOISIT la sté DEMUSSI 87220 FEYTIAT pour la fourniture de la citerne servant de réserve et la sté ATP 87800 St-Priest-Ligoure pour la réalisation du terrassement correspondant,

DEMANDE une aide à l'Etat au titre de la DETR

DONNE pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à cette opération.

**4 –** Point sur la situation budgétaire :

Le maire donne la situation des comptes de la commune au 6 novembre 2020. Il fait part au conseil du besoin de prendre une délibération modificative de virement de crédit afin que les comptes au titre des chapitres soient suffisamment alimentés jusqu'à la fin de l'année.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de l'opération suivante :

6411	Personnel titulaire	+ 4 400.00 €	
	6531 indemnités		- 3 000.00 €
	6533 cotisations retraite		- 1 400.00 €

DONNE pouvoir au maire pour signer tout document nécessaire à cette opération.

**5 – Chemin de randonnée « Les Sources de l'Isle » :**

Le maire rappelle que le chemin de randonnée Les Sources de l'Isle est inscrit au PDIPR et qu'il est doté de la signalétique correspondante. Il indique que cette signalétique pourrait être complétée par un panneau expliquant la situation géographique de l'Isle qui prend sa source sur Janailhac, les différentes zones que traverse ce ruisseau qui se transforme au fil de l'eau en rivière.

Il indique que le devis de ce panneau s'élève à 1 048.88 € H.T soit 1 258.66 € TTC et que le département ne participe à hauteur de 30 % que si le coût est au minimum de 2 000.00 € H.T.

Cet investissement ne bénéficiera d'aucune aide.

Après avoir entendu le maire, le conseil municipal lui demande de signer, malgré le manque d'aide, le devis de AD-PROTECTION pour un panneau monomat.

Ce panneau sera mis en place par l'équipe technique de la commune.

**6 – RODP – conduite de gaz traversant la commune :**

Sur remarque d'un membre du conseil municipal lors de la dernière réunion, il a été demandé au service de GRT GAZ le calcul à appliquer pour la Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Le maire indique que les services techniques ont mesuré la longueur passant sur le domaine public (59 m) et le mode de calcul transmis par GRT GAZ.

Il demande au conseil de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal demande au maire de procéder à l'émission d'un titre de recette pour la RODP à GRT GAZ des 5 dernières années soit de 2016 à 2020 pour un montant de 605.26 €. Il précise que cette redevance sera réclamée annuellement à compter de 2021.

**7 –** Lors de la dernière réunion, des référents de villages ont été nommés. Il est décidé que ces référents de villages feront, chacun en ce qui le concerne, un recensement des personnes isolées ou vulnérables.

**7b –** Le maire rappelle que des travaux d'assainissement du bourg avec l'installation d'une station filière de traitement par filtre planté de roseaux sont prévus.

Le conseil municipal lui demande de faire la demande de subvention au titre du DSIL (dotation de soutien à l'investissement local).

**8 –** Le maire expose que l'effacement des réseaux du village de Chamessouze va être réalisé dans les prochaines semaines.

En 2022, c'est le village de Rongéras qui sera concerné par les travaux d'effacement des réseaux.

Il indique qu'il restera l'effacement des réseaux des villages de Plaud – La Jaussonie – Baillant et Paulhiat à effectuer.

## 9 – Questions Diverses :

- Broyage de déchets verts : mise à dispo par la communauté de communes d'un broyeur et du personnel l'utilisant.
- La commission du cadre de vie propose la remise en fonction des marchés fermiers.
- La commission TRAVAUX s'est réuni le 10 novembre dernier et propose au conseil une programmation des différents investissements à venir :
  - ° sécurisation de l'école et aménagement paysager
  - ° réfection de la toiture de l'église
  - ° mise en place d'une cuve de récupération d'eau de pluie
  - ° mise aux normes des toilettes
  - ° réalisation d'une station d'assainissement (filtre à roseaux)
  - ° aménagement de la cour
  - ° réhabilitation de la maison Garnier
  - ° réalisation d'un terrain multisport